



CH-3003 Berne, SG-DETEC

Destinataires

Partis politiques

Associations faitières des communes,
des villes et des régions de montagne

Associations faitières de l'économie

Autres milieux intéressés

Berne, le 17 octobre 2017

**Paquet d'ordonnances environnementales de l'automne 2018 :
ouverture de la procédure de consultation**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous invitons à prendre position sur le paquet d'ordonnances environnementales de l'automne 2018 dans le cadre de la procédure de consultation.

Le présent paquet d'ordonnances contient les ordonnances suivantes relatives au droit de l'environnement:

- L'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (ordonnance sur les accidents majeurs, OPAM ; RS 814.012),
- l'ordonnance sur la réduction des émissions de CO₂ (ordonnance sur le CO₂ ; RS 641.711),
- l'ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (ordonnance sur les déchets, OLED ; RS 814.600),

Les révisions sont indépendantes les unes des autres. Les textes révisés devraient entrer en vigueur le 1^{er} novembre 2018.

Le délai imparti pour la consultation court jusqu'au **5 février 2018**.

Les projets et le dossier mis en consultation sont disponibles à l'adresse Internet www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html.



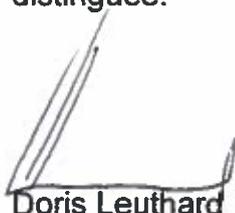
Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi nous saurions-vous gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (prière de joindre une version **Word** en plus d'une version **PDF**) à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti :

polg@bafu.admin.ch

Les personnes suivantes se tiennent à votre disposition pour toute question ou information complémentaire :

- Questions générales de procédure :
Mme. Nathalie Müller (nathalie.mueller@bafu.admin.ch / tél. 058 467 89 39)
- Ordonnance sur les accidents majeurs :
M. Raphaël Gonzalez (raphael.gonzalez@bafu.admin.ch / tél. 058 462 61 67)
- Ordonnance sur le CO₂ :
M. Raphael Bucher (raphael.bucher@bafu.admin.ch / tél. 058 465 46 13)
- Ordonnance sur les déchets :
Mme. Kaarina Schenk (kaarina.schenk@bafu.admin.ch / tél. 058 464 46 03)

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.



Doris Leuthard
Présidente de la Confédération